

# FORUM SUR LA FORÊT PRIVÉE GASPÉSIENNE

## LA FORÊT PRIVÉE : PARLONS-EN!



### Introduction

Dans une optique de valorisation et d'incitation à l'aménagement forestier durable en forêt privée, afin que soient reconnus les propriétaires qui s'investissent à améliorer leur forêt, l'événement du Forum sur la forêt privée tient à intégrer le prix L'EXCELLENCE EN FORÊT PRIVÉE.

### Objet :

- . Reconnaissance de l'implication des propriétaires dans l'aménagement durable des forêts;
- . Inciter les propriétaires à réaliser des travaux d'aménagement intégré de leur boisé;
- . Inspirer aux propriétaires un sentiment de fierté tant pour leur richesse personnelle que collective;
- . Assurer la promotion de l'aménagement forestier durable en forêt privée.

### Critères d'éligibilité :

- . Être un propriétaire détenteur d'un certificat de producteur forestier (et d'un plan d'aménagement forestier) en vigueur;
- . Être un propriétaire qui effectue ou fait effectuer des travaux sylvicoles sur son/ses lot(s) sur le territoire de la Gaspésie administrative;
- . Accepter que la propriété honorée face l'objet de visites guidées dans l'année suivant la nomination et ce, après entente;
- . Avoir dûment complété, signé et remis dans les délais prescrits un formulaire d'inscription et le questionnaire;
- . Autoriser l'accès à son dossier relatif au Programme de mise en valeur de la forêt privée, ainsi qu'à sa propriété.

### Clientèle visée

- . Tous les propriétaires de lots boisés dans le territoire administratif de la Gaspésie ayant leur certificat de producteur forestier et un plan d'aménagement en vigueur.

### Exclusion

- . Les propriétaires de lots boisés, titulaires d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois et bénéficiaires d'un CAAF ou CAFN;
- . Les propriétaires de lots boisés qui ont des pratiques contraires au guide des saines pratiques et/ou aux règlements en vigueur, sur d'autres propriétés leur appartenant (même non sous PAF);
- . Les conseillers forestiers et leur personnel.

### Prix et reconnaissance

- . Deux prix sont destinés aux propriétaires de lots boisés dont le ou le(s) plan(s) d'aménagement(s) forestier(s) couvrent une superficie entre 4 à 50 hectares;
- . Deux prix sont destinés aux propriétaires de lots boisés dont le ou le(s) plan(s) d'aménagement(s) forestier(s) couvrent une superficie entre 51 à 150 hectares;
- . Deux prix sont destinés aux propriétaires de lots boisés dont le ou le(s) plan(s) d'aménagement(s) forestier(s) couvrent une superficie de plus de 151 hectares;
- . Les prix représenteront des montants de 1 100\$ pour le 1<sup>er</sup> prix et de 500\$ pour le second prix dans chaque catégorie;
- . Une mention honorable d'un montant de 200\$ sera attribuée à un participant;
- . De plus les participants recevront (certificat et ou plaquette);
- . Un suivi médiatique de l'événement et de ses récipiendaires sera assuré;
- . Les propriétés gagnantes pourront, avec l'accord du propriétaire, faire l'objet de visites guidées dans l'année suivant leur nomination, et elles seront incluses dans un circuit de lots de démonstration.

### Critères de sélection

- . Respect des saines pratiques d'intervention sur son ou ses lot(s) et les autres lots sous aménagement (vérifier entre autres si le propriétaire n'a pas été l'objet de coupures dans le processus de vérification opérationnelle);

- . Régularité dans la réalisation des travaux;
- . Réalisation de travaux sylvicoles ayant pour but d'assurer l'aménagement de l'habitat faunique, d'améliorer la qualité de l'environnement et/ou récréo tourisme et rendre les peuplements forestiers plus esthétiques;
- . Participation du propriétaire aux activités de transfert de connaissances;
- . Implication du propriétaire dans le milieu forestier.

### Processus de sélection

- . La présélection et la sélection seront effectuées par le comité de sélection formé de :
  - Une personne du MRNF;
  - Une personne du Consortium;
  - Une personne de la CRÉ;
  - Une personne de l'AFOGÎM.
- . Ce comité procèdera aux vérifications d'usage sur lesdits finalistes afin de préparer la sélection finale;
- . Si nécessaire, une visite aux propriétés gagnantes sera effectuée par le comité ou son ou ses représentants ;
- . Les membres du comité devront agir de façon impartiale sans être en conflit d'intérêt dans le processus de sélection;
- . Le résultat de la sélection du comité sera final et sans appel.

### Formulaire d'inscription et questionnaire

Pour chacune des candidatures, un formulaire d'inscription et un questionnaire devront être dûment complétés et transmis à l'adresse spécifiée avant le 31 août 2006 à 16h00.

### Attribution des prix

Les prix seront remis lors du Forum sur la forêt privée gaspésienne qui se tiendra à New Richmond le 31 octobre 2006.